

PLAN DE LUTTE

CONTRE

LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION

Pour une école bienveillante, inclusive et sécuritaire



Introduction

Afin de préciser les devoirs et les responsabilités des écoles et de tous les acteurs scolaires concernés par des situations de violence et d'intimidation, le gouvernement du Québec a adopté, en juin 2012, la **Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école**. Celle-ci demande à chaque école d'élaborer un **Plan de lutte** dont l'objectif est de **prévenir** et de **contrer** toute forme d'intimidation et de violence et plus précisément, à faire de l'école un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire, de manière à ce que tout élève qui la fréquente puisse y développer son plein potentiel, à l'abri de toute forme d'intimidation ou de violence (LIP, 2012).

Intimidation ou violence ?

Intimidation*	Violence*
Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à CARACTÈRE RÉPÉTITIF , exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l' inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.	Toute MANIFESTATION DE FORCE , de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse , de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

**Note : Ces définitions sont inscrites dans la Loi sur l'instruction publique et servent de référence pour toutes les écoles du Québec*

INFORMATIONS GÉNÉRALES

CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCOLE

Nom de l'école : Boisé-Fabi

Nom de la direction : Brigitte Leclerc

Niveau d'enseignement : préscolaire primaire secondaire FP / FGA **Nombre d'élèves :** 250

Autres caractéristiques : École considérée petite accueillant des élèves du quartier et recevant un nombre croissant d'élèves issus de l'immigration.

Valeurs identifiées dans le projet éducatif : Transparence-Écoute-Ouverture-Reconnaissance-Respect-Cohérence-Compétence-Collaboration

Objectif(s) du projet éducatif en lien avec le plan de lutte : Mettre en place des actions favorisant le civisme, la citoyenneté numérique, l'inclusion sociale, la bienveillance, la prévention de la violence et de l'intimidation.

INFORMATIONS SUR LE COMITÉ

Membres du comité (art. 96.12) :

- Geneviève Plante
- Marc-André Barrette
- Catherine Brière
- Sarah Bélanger

Nom de la personne chargée de coordonner les travaux du comité (art96.12) :

Brigitte Leclerc

Nom de l'intervenant pivot de l'école : Alain Byloss

Mandats du comité :

- Développer un milieu sain et sécuritaire
- S'assurer du maintien des stratégies pour aider les élèves à régler leurs conflits
- Organiser la brigade d'élève « bienveillance »
- Organiser des activités visant à valoriser les élèves
- Recueillir périodiquement les réflexions et commentaires sur le code de vie et propose des corrections s'il y a lieu

MESURES DE PRÉVENTION

Le plan de lutte doit inclure les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique (art. 75.1.2).

**Objectif 1 : Diminuer de 10% le nombre de situations de violence verbale sur la cour d'école à la récréation.
(Issu de l'énoncé du sondage 2021 : 23% des élèves sont témoins de violence et/ou d'intimidation).**

Moyens :

- **Implantation de la démarche de résolution de problème incluant le « message clair »**
- **Amener les élèves à faire la distinction entre conflit et intimidation, entre rapporter et dénoncer**
- **Utiliser Mozoom (Outil de prévention de la violence)**
- **Amener les élèves à identifier et à nommer les émotions (Granularité émotionnelle)**
- **Amener les élèves à développer de l'empathie (Comment crois-tu que l'élève s'est senti quand...)**
- **Faire la promotion des bonnes habitudes de vie afin de mieux gérer ses émotions**
- **Mises en place de moyens diversifiés pour valoriser les comportements prosociaux (utiliser le courrier-école/les « chauds doudoux »/ « Je félicite » du conseil de coopération, encourage l'impact des pairs, impliquer les plus vieux dans la vie de l'école par ex. brigade de la bienveillance)**
- **Collaboration avec un policier communautaire**

**Objectif 2 : Diminuer de 10% le nombre de situations de violence verbale qui surviennent sur l'heure du dîner.
(Issu de l'énoncé du sondage 2021 : 18% des élèves sont témoins de violence et/ou d'intimidation.)**

Moyens :

- **Formation annuelle sur l'intervention positive avec l'équipe du service de garde**
- **Intégration de la démarche de résolution de problème**
- **Harmoniser les pratiques entre les différents intervenants**
- **Agir avec cohérence et constance**
- **Favoriser une communication efficace entre les intervenants du service de garde et le personnel de l'école**

Autres mesures de prévention dans les classes :

- **Faire reformuler la phrase adéquatement la phrase inadéquate de l'élève**
- **Utiliser le livre « J'ai rempli un seau aujourd'hui » que l'on peut utiliser à travers les années**
- **Tableau attitude agressive et attitude positive**
- **Utiliser des techniques d'impact**
- **Utiliser le réseau de concepts**
- **Conseil de coopération (7 classes le font ou ont l'intention de l'expérimenter)**
- **Calendrier de l'avent de bonnes actions**
- **Remise de « billets de fierté » aux élèves**
- **Utilisation de coin calme, d'objets sensoriels et des pauses actives, etc.**

